

**Discours prononcé en l'honneur de Madame Leïla SHAHID
Le 5 novembre 2010
Par Monsieur Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse**

**Madame la déléguée générale de l'Autorité palestinienne auprès de l'Union européenne,
Monsieur le président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme,
Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,**

C'est un honneur pour nous de recevoir aujourd'hui à Ajaccio, dans les locaux de cette Assemblée qui est un symbole de la vie civique et politique de la Corse, Mme Leïla SHAHID, déléguée générale de l'Autorité palestinienne auprès de l'Union Européenne.

C'est avec émotion qu'au nom de l'ensemble de notre assemblée, je vous souhaite, Madame, à vous qui consacrez votre vie à l'émancipation de votre peuple, la bienvenue.

Avant de devenir déléguée générale à Bruxelles, vous avez représenté la Palestine en France ; durant plus de quinze ans, c'est par votre voix que la lutte du peuple Palestinien était portée à nos consciences ; aussi, pour beaucoup d'entre nous, vous incarnez la cause palestinienne.

C'est pourquoi, au-delà de la solennité imposée par les titres, nous avons aussi l'impression de retrouver une amie que nous accueillons chez nous avec plaisir.

Je suis également heureux d'accueillir Monsieur Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH et membre du comité exécutif du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, avocat infatigable et persuasif des victimes de tous les types d'injustice.

On ne dira jamais assez le rôle salubre, aujourd'hui comme hier, d'une organisation comme la Ligue, dans les combats pour la justice, les libertés, les droits économiques et sociaux, contre le racisme et l'antisémitisme.

Il convient de féliciter les responsables locaux de la LDH à qui revient l'initiative d'avoir organisé la venue de nos hôtes prestigieux ces deux jours dans le cadre des « huit heures pour la solidarité » dont le thème est, cette année, « la Palestine au cœur ».

Je dois dire que, lorsque Monsieur PACCOU nous a proposé de contribuer à cette manifestation, nous n'avons pas hésité une seconde, tant nous avons à cœur de manifester notre solidarité aux palestiniens et à tous les hommes de bonne volonté qui, où qu'ils soient, oeuvrent pour la paix.

Nous entendons nous situer dans une démarche constructive et non dans une posture manichéenne, qui nous porterait à soutenir passionnellement et indistinctement un camp contre l'autre, à soutenir les uns en acceptant la destruction des autres.

Vous vous en doutez, le conflit israélo-palestinien suscite, en Corse comme ailleurs, des opinions diverses, voire contradictoires.

Mais la situation dans laquelle sont maintenus les Palestiniens nous interpelle tous et nous concerne à plus d'un titre.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes fonde tout d'abord la position d'une large majorité d'entre-nous considérant tout à fait normal de se retrouver aux côtés de ceux qui subissent l'occupation. Nous nous basons sur le droit international qui, même s'il est le fruit d'un contexte, le résultat mouvant de rapports de forces, demeure la base à partir de laquelle il est possible de faire évoluer favorablement la situation réelle. Les résolutions des Nations Unies reconnaissent que, sur la terre historique de Palestine, sont installés deux peuples, l'un juif, l'autre palestinien, chacun ayant droit à son Etat indépendant. Mais alors que l'Etat d'Israël existe depuis plus de soixante ans, les Palestiniens sont toujours sans Etat et vivent dans l'exil ou sous occupation. Reconnaître et réparer l'injustice faite aux palestiniens, ce serait mettre en conformité le droit et la morale.

Nous sommes d'autant plus touchés par ce drame que pour nous, le « Proche-Orient » n'est pas qu'une formule géopolitique car nous ressentons véritablement cette proximité méditerranéenne. En tant que Président de l'Assemblée de Corse, je représente une population aspirant à développer les échanges et la paix en Méditerranée ; les conflits qui déchirent cette zone nous atteignent nous-mêmes et nous sommes accablés de voir foulés quotidiennement les droits élémentaires de la personne humaine, qu'il s'agisse d'exactions militaires d'un côté, ou d'attentats aveugles et d'actions-suicide de l'autre. Nous sommes, bien sur, attentifs aux initiatives des Etats et des organisations non gouvernementales visant à promouvoir les droits de l'homme, et à ce propos je veux relever à nouveau l'action conduite par le réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme auquel Michel TUBIANA se consacre.

Enfin, je voudrais dire aussi que pour nous, loin d'être une abstraction, un problème politique théorique, la situation du peuple palestinien, c'est aussi des personnes, des visages, des noms.

J'ai reçu ici même, en juin dernier deux pêcheurs de la bande de Gaza, Messieurs Abdalmouttia ALHABIL et Ali ALAMOUDI, invités à Ajaccio par l'association « Corsica Palestina » pour participer aux fêtes de la Saint-Erasme, le patron des

pêcheurs Ajacciens. Ils ont témoigné des difficultés inouïes que rencontrent les pêcheurs de la bande de Gaza pour exercer leur activité professionnelle et, plus largement, des conditions de vie dramatiques que subit la population à cause du blocus. Au-delà de la tragédie quotidienne vécue par les professionnels de la pêche et leurs familles, les deux visiteurs ont souligné clairement que leur revendication ne se limitait aucunement à un élargissement de leur zone de pêche mais qu'au contraire ils demandent une levée totale et définitive du blocus.

L'intolérable situation dans laquelle est maintenue la population Palestinienne dans la bande de Gaza m'a d'ailleurs poussé à écrire au Président du Parlement Européen, voulant joindre ma voix à toutes celles qui s'élèvent afin de faire cesser cette injustice.

Dans la réponse qu'il a bien voulu me faire, Monsieur Jerzy BUZEK rappelle notamment les propositions du Parlement pour assurer, dans l'immédiat, l'acheminement continu de l'aide alimentaire ainsi que sa position en faveur de la levée immédiate et inconditionnelle du blocus.

L'Union Européenne – premier contributeur à l'Autorité Palestinienne et premier partenaire commercial d'Israël - dispose de moyens pour peser sur l'évolution de la situation, en particulier en ajournant tout accord de coopération ou d'association avec l'Etat Israélien tant que celui-ci ne respectera pas les résolutions de l'ONU et ses engagements en termes de respect des droits de l'homme.

Au-delà de cette situation d'urgence, il est nécessaire que l'Union Européenne se mette en capacité de jouer un rôle politique efficace dans la recherche d'une solution juste et durable.

Revenant - plus humblement, mais très concrètement – à l'échelle institutionnelle qui est la notre, j'observe qu'un nombre croissant de collectivités françaises se sont engagées dans la coopération décentralisée franco-palestinienne.

En dehors des besoins matériels – techniques, alimentaires, sanitaires – souvent cités, les palestiniens manifestent aussi un grand besoin d'ouverture, de dialogue, d'échange. C'est du moins le message que nous adressent les trop rares ressortissants que nous avons pu rencontrer ; je sais combien compte pour eux le simple fait de se savoir écoutés, de pouvoir correspondre et parler avec des gens de l'extérieur.

Mus par la volonté de participer au processus de paix et d'œuvrer au rapprochement entre les peuples, des communes, des départements, une région même, ont conclu des accords de coopération avec leurs homologues de Palestine. La Collectivité Territoriale de Corse pourrait fort bien envisager d'être présente dans des domaines où elle dispose d'une compétence ou de ressources particulières : je songe aux secteurs de l'eau et de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de la pêche et de l'aménagement rural, de la culture et de l'éducation mais aussi de la santé et du secteur social. Je propose, en tout cas, que nous y réfléchissions rapidement tant les besoins et les attentes sont énormes.

Cette région du Monde qui sut cultiver la mixité et la tolérance vit des temps de détresse et d'épouvante où surgit « sous mille formes l'image de la mort ».

Le peuple palestinien subit une domination contraire aux principes du droit des personnes et du droit des peuples, du droit international et humanitaire.

Soixante-deux ans de résistance et de lutte, tant d'années jalonnées d'épreuves, de souffrances, de malheurs ne portent pourtant pas à la résignation car, au-delà des allers-retours, des vicissitudes, il y a « de l'avenir », la possibilité toujours d'« autre chose ». Le rêve d'une Palestine apaisée sera, un jour, réalité et, transposant dans l'espace et le temps les vers que Victor HUGO écrivait durant son exil, nous espérons ce jour où s'ouvriront « dans l'azur, immobiles, les vastes ailes de la paix », où, toutes rancunes effacées, les « peuples frères » vivront sous le soleil commun.

Mais « la paix est le fruit de la justice » – dit le prophète Isaïe - et non de la charité ou de la renonciation à l'existence. Pour l'obtenir, il faut donc travailler dans le sens de la justice.

De plus en plus nombreuses sont les voix, dans le Monde, en Israël même, qui réclament la fin du bain de sang, la recherche d'une solution négociée, sur la base de la légalité internationale.

A vous, Chère Leïla SHAHID, dont la voix exprime à la fois la ferme volonté des Palestiniens de vivre libres et la claire nécessité de sortir enfin, par la discussion, d'un des plus longs conflits de l'histoire contemporaine, Je voudrais faire part, non seulement de notre soutien admiratif, mais aussi, de notre amitié, de notre affection.

Je vous remercie.

